



Communauté de Communes  
47, rue St Barthélémy  
54 280 CHAMPENOUX  
Tel : 03 83 31 74 37  
Fax : 03 83 31 73 13  
E-mail : [grand.couronne@wanadoo.fr](mailto:grand.couronne@wanadoo.fr)  
Site: [www.cc-grand-couronne.fr](http://www.cc-grand-couronne.fr)

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 Novembre 2012  
REMEREVILLE**

\*\*\*\*\*

**PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS**

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 30/10//2012) LE 14 NOVEMBRE 2012, A 18H30, A .REMEREVILLE ., SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

<b>AGINCOURT</b>	- D. LAPOINTE
<b>AMANCE</b>	- JC. MARCHAND / C. MARCHAND
<b>BOUXIERES AUX CHENES</b>	- A. TISSERAND / L.BRUGIERE / O.MARCHAL
<b>BUISSONCOURT</b>	- JP JAILLANT / R. MASSON
<b>CERVILLE</b>	- P. KIERREN
<b>CHAMPENOUX</b>	- H.P. GUIMONT / C. GUILLAUME / P. GERARDOT / B. LEMONNIER MC.MONCHABLON
<b>DOMMARTIN SOUS AMANCE</b>	- M. MOUGENOT / JP MARANGE
<b>ERBEVILLER SUR AMEZULE</b>	- J. ODILLE / C. RENAUD
<b>EULMONT</b>	- S. MARCHAL / G. FALCONNET/C.BRUNELOT / B.RAPENNE
<b>GELLENONCOURT</b>	- ML. LEJEUNE/P.POIREL
<b>HARAUCOURT</b>	- L.BAROTTIN / L. BOURDON
<b>LAITRE SOUS AMANCE</b>	- P. POTTIER / R. JALTEL/ R.SIMONIN
<b>LANEUVELOTTTE</b>	- G. VISINE / F. GENAY
<b>LENONCOURT</b>	- P. THIRY / G. ZAFFAGNI
<b>MAZERULLES</b>	- J. GLACET / ML. RAMPON
<b>MONCEL SUR SEILLE</b>	- E. BAZZARA / D.KELLER
<b>REMEREVILLE</b>	- D.DURESNE/ D.MOUGINET
<b>SORNEVILLE</b>	- Y. VINCENT/D.HUMBERT
<b>VELAINE SOUS AMANCE</b>	- B. BARBIER / JP. PERRIN / C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

M.NAJEAN DONNE POUVOIR A A.TISSERAND – G.FROMAGET DONNE POUVOIR A PH.KHIERREN

ABSENCES EXCUSEES :

E.DROUVILLE – E.DELAUTRE – F.DIEDLER – B.SESMAT

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 45 VOTANTS POUR LA SEANCE.

**Monsieur le Président :**

⇒**Remercie** la commune de Réméréville

⇒**Accueille** les élus

⇒**Remercie** de leur présence, Monsieur Tosi (Trésorier) Madame Diaquin et Monsieur Yves Le Maout (Correspondants de L'EST REPUBLICAIN)

⇒**Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Roger MASSON est désigné.

⇒**Demande** la validation du compte-rendu du 19 septembre 2012, lequel est approuvé par l'assemblée.

⇒**Demande** l'inscription de questions supplémentaires

- Programme 2013 FNADT

- Transfert crédits budgétaires budget assainissement

- Avenant contrat enfance jeunesse accueil périscolaire et mercredis récréatifs d'Eulmont

Comme vous l'aviez demandé, une feuille spécifique a été rééditée avec les modifications apportées à certaines délibérations et les délibérations rajoutées

En préambule :

Mme Catherine BOULANGE et Mr Pascal BERSO Architectes du cabinet B2H, en charge de l'aménagement de la grange située au fond du jardin de la maison du sel, vont nous présenter le projet retenu.

***Débat :** A la suite de la présentation de l'aménagement de l'annexe culturelle, plusieurs délégués communautaires s'interrogent sur le fait que le projet semble beaucoup plus conséquent que ce qui avait été prévu initialement et qu'il soit si avancé.*

*Mr Jaillant, Vice président en charge du dossier, précise qu'il n'y a pas eut de débordement sur les optiques du projet initial.*

**COMMANDE PUBLIQUE**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 1-4*

**DE N°123 Avenant contrat de restauration INRA :**

Dans le cadre de la convention de restauration signée avec l'INRA, il convient d'autoriser le Président à signer l'avenant 2012 concernant la prolongation du marché à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2012.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** monsieur le Président à signer le dit avenant

**FONCTION PUBLIQUE**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 4.4*

**DE N°124 Contrat Ambassadrice du tri :**

Pour permettre de poursuivre la mise en place de la redevance incitative et pour assurer la sensibilisation auprès des habitants et du public scolaire sur le thème de la valorisation des recyclables, il vous est proposé de renouveler le contrat de l'ambassadrice du tri pour une durée d'un an.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte** de reconduire en contrat CAE le contrat de travail de l'ambassadrice du tri pour 6 mois renouvelable une fois.
- **Autorise** le président à signer le contrat correspondant.

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 4.5*

**DE N°125 Souscription au contrat mutualisé garanti e maintien de salaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis du comité technique en date du 06/09/12

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

VU les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1er janvier 2013 pour la couverture des risques et selon les modalités suivantes :

Couverture du risque prévoyance selon les modalités suivantes :

→ Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « minoration de retraite » : (1.73%)

- **Décide** de retenir les garanties suivantes :

→ Risque « incapacité temporaire de travail » + Risque « invalidité » + Risque « minoration de retraite »

Montant de la participation de la collectivité : 30 €

(Incapacité temporaire de travail » + Risque « invalidité » + Risque « minoration de retraite » 100% du taux de cotisation supporté par les agents dont le traitement (TBI + NBI) est inférieur ou égal au salaire moyen dans la collectivité calculé sur la base du calcul suivant :

Somme des traitements bruts perçus par les agents de la collectivité / nombre d'agents en Equivalent Temps Plein (ETP)

ETP = Somme des heures annuellement travaillées par les agents de la collectivité / 1820

- **Autorise** le Président à signer la convention ci-annexée.

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 4.4*

**DE N°126 Embauche Technicien Assainissement et eau potable**

Sur avis de la Commission Hydraulique, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de créer un poste supplémentaire de Technicien Assainissement et Eau potable sur un grade d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Dans cette perspective, la personne recrutée sera amenée à remplir les missions décrites ci-dessous :

→ Suivi et entretien des stations d'épuration

→ Suivi et entretien du réseau d'assainissement,

Afin de se donner les moyens de recruter dans les meilleurs délais le nouvel Adjoint technique il convient d'arrêter les dispositions permettant de procéder à un recrutement par voie contractuelle. Cette disposition ne sera mise en œuvre que dans le cas où aucune personne titulaire du concours ne correspond au profil de ce poste.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** la création d'un poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe Assainissement et Eau potable,
- **Prévoit** la possibilité de recruter un contractuel à temps complet en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 84,
- **Fixe** la rémunération de l'emploi de contractuel par référence à l'indice majoré 309, 1<sup>er</sup> échelon du grade D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ERE</sup> CLASSE,
- **Précise** que le remboursement des frais professionnels s'effectuera sur la base du tarif en vigueur dans la fonction publique territoriale,
- **Autorise** le président à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement

**DE N°127 Dépenses imprévues :**

Dans le cadre des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement, le président informe le conseil communautaire, des mouvements de crédits intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

Il s'agit au titre des dépenses imprévues d'investissement :

- BP PRINCIPAL / compte 020  
2 300 € affectés au compte 2033
- BP ASSAINISSEMENT / compte 020  
6 000 € affectés au compte 1313  
2 934 € affectés au compte 1314  
5 000 € affectés au compte 1641  
1 250 € affectés au compte 2111
- BP ORDURES MENAGERES / compte 020  
300 € affectés au compte 1641

Il s'agit au titre des dépenses imprévues de fonctionnement :

- BP ORDURES MENAGERES / compte 022  
1 100 € affectés au compte 66111
- BP EAU POTABLE / compte 022  
300 € affectés au compte 658

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend** acte des mouvements de crédits effectués par le Président dans le cadre des dépenses imprévues.
- **Approuve** les mouvements de crédits détaillés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10

**DE N°128 Avenants salle de réunion :**

Dans le cadre de la création de la salle de réunion au siège de la Communauté de Communes, il est proposé d'effectuer des modifications afin de pouvoir transformer, si nécessaire, cette salle de réunion en espace de travail le cas échéant.

Cette possibilité se traduit par une modification de l'installation électrique pour permettre d'alimenter plusieurs postes informatiques.

Il est également proposé d'effectuer l'isolation des combles perdus pour une meilleure isolation du bâtiment et ainsi permettre une économie d'énergie importante. Cette isolation s'effectuera par soufflage de ouate de cellulose.

Ces différentes modifications se traduisent par les avenants suivants :

- lot 1 : gros œuvre : + 500 € (ancien velux reposé)
- lot 4 : plâtrerie isolation : + 4 368.87 € (isolation combles perdus)
- lot 6 : électricité : + 8 950 € (installation complémentaire et reprise câblage)
- lot 7 : revêtement sols : + 890 € (ragréage tramé)
- lot 8 : peinture : + 1250 € (escalier et poutres bois)
- maîtrise d'œuvre : + 2 500 €
- mission SPS : + 450 €

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** l'avenant n°1 avec les entreprises Batiwend, Jacquemin, Crouvisier, Solemo, Lagarde/Marignani, Bruant et Karim Touil
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces avenants N°1

**DE N°129 Transfert crédit budgétaire budget assainissement :**

Dans le cadre du déblocage de deux millions d'euros engagés en cours d'année, la Communauté de Communes du Grand Couronné doit prévoir le mandatement des intérêts pour cet emprunt pour le restant de l'année 2012 du budget assainissement.

Il convient d'approuver le transfert de crédit suivant :

➤ Chap 011 Charges à caractère général

**6152 : - 34 000 €**

➤ Chap 66 Charges financières

**66111 : + 34 000 €**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **Approuve** le transfert de crédit ci-dessous :

6152 : - 34 000 €

66111 : + 34 000 €

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 5-7*

**DE N°130 programme 2013 FNADT**

Le Président rappelle que nous sommes engagés avec l'Etat dans un contrat pluriannuel 2007/2013 dans le cadre du FNADT volet territorial, dénommé « convention territoriale du bassin de vie de la couronne nancéenne ».

A ce titre, il est demandé de valider la programmation des projets susceptibles être subventionnés en 2013.

Compte tenu des thématiques éligibles au soutien de l'Etat dans ce contrat, il est proposé de retenir les projets suivants :

- construction des 3 multi accueils
- construction de l'annexe culturelle

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la programmation des projets énoncés ci-dessus pour l'année 2013.

**DOMAINE DE COMPETENCE : HYDRAULIQUE**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7-10*

**DE N°131 Prix de l'eau Sornéville 1<sup>er</sup> semestre 2013**

La commission hydraulique propose de fixer le prix de l'eau sur Sornéville pour le 1er semestre 2013 de la façon suivante :

✓ Le tarif du forfait branchement : (rappel 2<sup>ème</sup> semestre 2012 : 36.20 € /an (HT) soit 18.10 € (HT) par semestre)

**1er semestre 2013 : 37.41 € HT par an soit 18.70 € HT par semestre**

✓ Le tarif de location du compteur : (rappel 2<sup>ème</sup> semestre 2012 : 7.20 € HT par an soit 3.60 € HT par semestre)

**1er semestre 2013 : 8 € HT par an soit 4 € HT par semestre**

✓ Le prix au m<sup>3</sup> : (rappel 2<sup>ème</sup> semestre 2012 : 1.37 € HT)

**1er semestre 2013 : 1,44 € HT**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de fixer le tarif de l'eau sur la commune de Sornéville pour le 1er semestre 2013 ainsi :

*Le tarif du forfait branchement sera de 37.41 € par an soit 18.70 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013 (HT)*

*Le tarif de location du compteur sera de 8 € par an soit 4 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013 (HT)*

*Le prix au m<sup>3</sup> sera de 1.44 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013 (HT)*

### **DE N°132 Prix de l'eau Année 2013 CCGC**

La Commission hydraulique propose d'augmenter le prix d'eau pour l'année 2013 :

2012 :

- Abonnement : 7.20 € / an (HT)
- m3 : 0.43 € (HT)

2013 :

- Abonnement : 8.00 € / an (HT)
- m3 : 0.50 € (HT)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 44 pour – 1 abstention :**

- **Décide** de fixer l'abonnement (part fixe) à 8 € /an pour l'année 2013 (HT)
- **Décide** de fixer la part variable à 0.50 € / m3 pour l'année 2013 (HT)

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-10

### **DE N°133 Prix de l'assainissement Année 2013**

La Commission Hydraulique propose d'augmenter le prix de la redevance d'assainissement pour l'année 2013

2012 :

- Abonnement : 25.61 € / an (HT)
- m3 : 1.10 € (HT)

2013 :

- Abonnement : 26 € / an (HT)
- m3 : 1.20 € (HT)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de fixer la redevance d'assainissement à 1.20 € du m3 pour l'année 2013 (HT)
- **Décide** de fixer la part fixe à 26 € / an pour l'année 2013 (HT)

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 7-10

### **DE N°134 Participation à l'assainissement collectif année 2013 (PFAC)**

La commission hydraulique propose de maintenir pour l'année 2013 le prix de participation « nouveau constructeur » à :

Montants:

- Habitations : 3 100 € et 1 550 € par logement supplémentaires,
- Industriels : 4 286 €,

Modalités :

Le propriétaire de l'immeuble nouvellement raccordé ou effectuant des travaux d'extensions sera redevable de cette participation,

La participation est exigible à compter de la date de la signature de la demande de raccordement et au maximum dans un délai de deux ans suivant la signature de la demande.

**Cette participation n'inclue pas le coût des travaux nécessaires au branchement des canalisations de l'habitation sur le réseau principal,**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** que le tarif de la participation nouveau constructeur (PFAC) reste identique à celui de 2012,
- **Fixe** le tarif de participation à l'assainissement collectif pour l'année 2013 à 3 100 € pour une nouvelle habitation et 1 550 € par logement supplémentaire (identique à 2012) et pour un industriel à 4 286 €.

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10*

### **DE N°135 Tarification SPANC Année 2013**

La commission Hydraulique propose de maintenir le prix du SPANC pour l'année 2013 :

- Tarification de 100 € HT pour un contrôle de conception- réalisation,
- Tarification de 50 € HT pour un contrôle de fonctionnement,

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de maintenir le tarif 2012 du SPANC pour l'année 2013 à savoir :  
     100 € HT pour un contrôle portant sur la conception- réalisation  
     50 € HT pour un contrôle portant sur le fonctionnement de l'installation

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10*

### **DE N°136 Diagnostic de l'assainissement lors de vente immobilière**

La Commission Hydraulique propose d'augmenter le prix du diagnostic de l'assainissement lors de vente immobilière pour l'année 2013

2012 :

- Diagnostic : 100 € (HT) / contrôle

2013 :

- Diagnostic : 120 € (HT) / contrôle

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de fixer le tarif forfaitaire du diagnostic de l'assainissement des propriétés faisant l'objet d'une vente immobilière pour l'année 2013 à 120 € HT aux frais du vendeur,

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10*

### **DE N°137 Zonage Assainissement Buissoncourt**

La commune de Buissoncourt va réaliser l'enquête publique du PLU et souhaite réaliser celle du zonage d'assainissement en même temps. Afin de permettre cette opération, il est nécessaire que la Communauté de Communes délibère pour désigner la commune de Buissoncourt comme autorité compétente en charge de l'ouverture et du suivi de l'enquête publique selon le code de l'environnement Article L 123-6

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Désigne** la commune de Buissoncourt comme autorités compétente en charge de l'ouverture et du suivi de l'enquête publique du zonage d'assainissement de Buissoncourt selon le code de l'environnement Article L 123-6

### **DE N°138 Avenant n°5 Contrat d'affermage SAUR**

Le conseil communautaire,  
VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'étude comparative des modes de gestion conduite,  
VU les travaux de remise en état des différents réservoirs sur le territoire,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de l'eau potable de la Communauté de Communes arrive à expiration le 31/12/2012.

Il est proposé de prolonger le contrat d'affermage selon l'avenant n°5 ci-joint :

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de prolonger le contrat d'affermage d'eau potable pour 1 an jusqu'au 31/12/2013.
- **Autorise** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette procédure.

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10*

### **DE N°139 Modalités de l'élection de la commission d'ouverture des plis pour les procédures de délégation de service public (DSP)**

Le Président expose aux Communautaires :

- Que conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public local par une un établissement public, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :
- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, président de la commission ;
- des membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- Que le comptable de la collectivité et un représentant de la DDCCRF siègent également à la commission avec voix consultative ; Qu'il y a lieu pour l'assemblée délibérante de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission.

Le Conseil communautaire

VU l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales

VU les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'organiser** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations.

*Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit avoir lieu au plus tard le 01/12/2012. Les élections auront lieu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.*

***Le président propose que les délégués intéressés se fassent connaître dès ce soir. A l'issue de cette proposition, 5 délégués et 5 suppléants se sont présentés***



**DE N°140 Demande de subvention Annexe Culturelle Maison du Sel / Sénateur REINER**

Afin de pouvoir compléter le financement de la 1ère tranche de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des fonds parlementaires, auprès de M. Daniel REINER, Sénateur.

Cette subvention se fera sur le volet "Equipement" de l'Annexe Culturelle de la Maison du Sel (mobilier, matériel, ...).

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de M. Daniel REINER, sénateur.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

**Débat :**

*Mr Lapointe s'interroge quant au coût de cette annexe. Il faut tenir compte du fait que si Cerville quitte la Communauté de Communes, ce départ aura des impacts financiers sur tous les projets de la Maison du Sel. Les financements sont aléatoires.*

*Mr Jaillant rappelle que ce projet sera subventionné et qu'aucune embauche supplémentaire n'est prévue pour ce projet. Si l'aspect financier est à prendre en considération, il faut également penser au développement du tourisme et de la culture. Le projet, tel qu'il est prévu aujourd'hui, correspond à l'enveloppe financière inscrite au budget.*

**DE N°141 Marché de conduite d'opération Création de trois multi-accueils intercommunaux à Champenoux, Eulmont, Haraucourt :**

La Communauté de communes souhaite faire appel à un conducteur d'opération afin de l'assister dans la création des trois multi-accueils. Le conducteur d'opération sera chargé de plusieurs missions :

- **Phase 1** : Assistance lors de la constitution des dossiers de consultation des maîtres d'œuvre (3 marchés de maîtrise d'œuvre)
- **Phase 2** : Assistance technique à l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre et à l'analyse des résultats pour désignation des maîtres d'œuvre.
- **Phase 3** : Au cours de la mission de conception (jusqu'à la phase APD) des maîtres d'œuvre, Assistance au choix des options techniques et architecturales dans le respect du programme (fonctionnalité des bâtiments, coût de construction et coût global des opérations, délais)

Le coût d'une telle prestation est évalué à 15 000 € environ.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prestation avec le conducteur d'opération retenu.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour – 4 contre et 1 abstention :**

- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mission du conducteur d'opération et à l'exécution de ses missions

**DE N°142 Avenant contrat enfance jeunesse accueil périscolaire et mercredis récréatifs d'Eulmont**

Depuis septembre 2012, la commune d'Eulmont a ouvert un accueil périscolaire et des mercredis récréatifs destinés aux enfants de l'école des Vignottes d'Eulmont (3/12 ans). La commune peut bénéficier dans ce cadre d'un soutien de la CAF par le biais du Contrat Enfance

Jeunesse (2011/2014) dont la Communauté de communes est signataire (autres signataires : les communes de Haraucourt, Gellenoncourt, Buissoncourt).

Les signataires étant solidairement responsables, l'avenant, pour être entériné, doit être accepté par l'ensemble des co-signataires. En conséquence, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer cet avenant à la convention CEJ (ci-joint), pour une prise d'effet au 31/12/12.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention CEJ relatif à la mise en place d'un accueil périscolaire et de mercredis récréatifs par la commune d'Eulmont, pour une prise d'effet au 31/12/12.

**Débat :**

*Il est précisé que dans le cadre d'un centre de loisir et du périscolaire, il est possible de prétendre à des prestations de la CAF afin de bénéficier de revenus complémentaires. Pour cela, il est nécessaire d'être rattaché à un contrat jeunesse.*

## INFORMATIONS

### **Transport : Enquête Ménage Déplacement**

L'Enquête Ménage Déplacement réalisée le Sud de la Meurthe et Moselle débutera le mardi 13 novembre, un courrier sera transmis lors du bureau ou par courrier, pour informer les maires. Des affiches seront également transmises aux communes pour informer les habitants.

Sur le Grand Couronné 160 personnes seront tirées au sort pour être enquêtées par téléphone.

Toutes les personnes interrogées seront prévenues par courrier 15 jours avant.

### **Compétence gestion d'un court de Tennis**

Le transfert de la compétence « gestion d'un court de tennis intercommunal » a été accepté par la majorité des communes et la compétence inscrite dans les statuts de la communauté de communes.

#### **Information complémentaire**

Pour répondre aux interrogations de Mr Thiry lors du conseil du 19 septembre concernant différents points et après vérifications :

- 1- concernant les précisions des délibérations 50 et 52, celles-ci ont été évoquées lors de l'assemblée du 13 juin.  
Lors de cette même assemblée, et suite à la lecture des modifications du compte rendu, Mr Masson a précisé également que les délégués de la commune de Buissoncourt n'avaient pas quittés la salle en signe de protestation (conseil communautaire du 24 avril)  
Ces modifications ont été inscrites sur le procès verbal de délibération du 13 juin 2012
- 2- Mr Zaffagni n'avait pas été inscrit comme « excusé » sur la feuille d'émargement du conseil communautaire du 4 juillet 2012 et n'avait pas donné de pouvoir.

**Débat :**

*Monsieur Bazzara souhaite prendre la parole suite à l'article paru dans l'Est Républicain concernant la mise en place de la redevance incitative. Les réunions publiques ont été bénéfiques même si elles ont été considérées comme autoritaires puisqu'à ce jour, 3200 foyers sont en possession de leur bac à puce, et Il reste environ 480 bacs à distribuer.*

*Mr Barbier lui fait part de son mécontentement. Il regrette vivement le manque de pédagogie lors des réunions publiques et estime que les récriminations des habitants n'ont pas été prises en compte. Ce service est perçu comme une taxe supplémentaire, on a évoqué uniquement des arguments financiers. Il faut prendre en considération les doléances de chacun et au terme de la durée d'essai, définir de nouvelles règles pour adapter ce projet.*

*Mr Bazzara précise, en insistant sur le fait que nous n'en sommes plus au stade d'un projet, c'est une réalité. La période d'essai concerne uniquement la phase de facturation sur le 1er semestre 2013.*

## Informations diverses

**Agincourt** : Monsieur Lapointe informe que des aides seront allouées par la préfecture pour les communes qui ont été sinistrées. Le résultat du montant du taux alloué des aides sera validé par le ministère début 2013.

**Cerville** : Monsieur Kierren demande la reprise des travaux concernant les problèmes de refoulement des canalisations.

**Erbéville s/ Amezule** :

A la lecture d'un article dans l'Est Républicain, Monsieur Renauld demande des précisions concernant les demandes de subvention aux associations.

Les communes peuvent verser des subventions aux associations, la communauté de communes n'a pas cette compétence, elle subventionne les associations selon des projets bien définis.

**Lenoncourt** :

Mr Thiry souhaite faire part à l'assemblée qu'en triant, il est tout à fait possible de diminuer ses déchets.

**La séance est levée à 21h00**

**Les délibérations suivantes ont été prises :**

<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Matières des actes</b>
123	Avenant INRA	COMMANDE PUBLIQUE
124	Ambassadrice du tri	FONCTION PUBLIQUE
125	Contrat maintien de salaire	FONCTION PUBLIQUE
126	Embauche technicien assainissement	FONCTION PUBLIQUE
127	Dépenses imprévues	FINANCES LOCALES
128	Avenants salle réunion CCGC	FINANCES LOCALES
129	Transfert crédit budget Asst	FINANCES LOCALES
130	Programme 2013 FNADT	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
131	Prix de l'eau Sornéville	ASSAINISSEMENT
132	Prix de l'eau 2013 CCGC	ASSAINISSEMENT
133	Prix de l'assainissement 2013	ASSAINISSEMENT
134	Participations asst collectif	ASSAINISSEMENT
135	Tarification SPANC 2013	ASSAINISSEMENT
136	Diagnostic Asst vente immobilière	ASSAINISSEMENT
137	Zonage assainissement Buissoncourt	ASSAINISSEMENT
138	Avenant contrat d'affermage SAUR	ASSAINISSEMENT
139	Elections membres ouvertures plis DSP	ASSAINISSEMENT
140	Demande de subvention annexe MDS	TOURISME
141	Marché conduite 3 multi accueil	PETITE ENFANCE
142	Avenant contrat jeunesse	PETITE ENFANCE